



ECOLABEL

L'Ecolabel Européen est un système d'étiquetage environnemental volontaire pour promouvoir les produits dont l'impact sur l'environnement est moindre. Il prend la forme d'une petite fleur.

Il a été institué en 1992 au niveau de la Communauté européenne.

Il s'agit du seul label écologique officiel utilisable dans tous les pays membres de l'Union Européenne.

Il existe aujourd'hui 30 catégories de produits et services couvertes, dont les services d'hébergement touristique.

Les atouts de l'Ecolabel Européen

- ✓ Il contribue à la protection de l'environnement. Les produits porteurs de l'Ecolabel Européen génèrent moins de déchets et de pollutions que les produits similaires disponibles sur le marché ;
- ✓ Il garantit **une utilisation limitée de substances dangereuses** pour la santé ainsi que pour la vie animale et végétale ;
- ✓ Des **experts indépendants vérifient** que les produits (biens et services) porteurs de l'Ecolabel Européen respectent les exigences du label. Ce n'est pas un label créé par l'industrie pour l'industrie ;
- ✓ Il permet de **faire des économies** à l'usage. Les produits pour la maison, porteurs de l'Ecolabel Européen sont performants et nécessitent ainsi moins d'eau et moins d'énergie au quotidien ;

En France, l'ADEME a été nommée organisme compétent par le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer pour :

- ✓ Assurer le suivi du développement/ou de la révision des référentiels dans différents domaines couverts par l'Ecolabel Européen.
- ✓ Mobiliser et sensibiliser différents publics (entreprises, acheteurs professionnels, grand public, collectivités) sur la production et la consommation durables.

Sous quelles conditions l'Ecolabel Européen est-il attribué ?

Chaque Etat membre désigne un ou des organisme(s) compétent(s) pour instruire les demandes d'attribution de l'Ecolabel Européen sur son territoire.

En France, le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer a confié cette mission à AFNOR Certification qui est en charge de vérifier le respect des critères auprès des entreprises qui le demandent, puis de délivrer l'Ecolabel Européen. Des experts indépendants vérifient, à échéances régulières durant la période de validité des certificats, que les produits (biens et services) respectent les exigences du label.

L'Ecolabel européen pour le tourisme

Le repère pour un hébergement plus respectueux de l'environnement et de la santé

Créé en 2003, l'Ecolabel Européen « Services d'hébergement touristique » a été adopté par un nombre croissant d'établissements en France et en Europe. Il s'adresse aux hôtels, motels, gîtes, chambres d'hôtes, refuges de montagne, résidences hôtelières, résidences

locatives... Les campings sont également de plus en plus nombreux à être labellisés depuis 2005.

L'Ecolabel Européen apporte des garanties réelles de réduction de l'impact environnemental de l'établissement sur l'ensemble de la structure touristique : le linge, le nettoyage des locaux, la restauration, la maintenance, le spa et la piscine, les espaces verts...

L'Ecolabel européen « services d'hébergement touristique » conjugue service de qualité et écologie. Les hébergements s'engagent à respecter un cahier des charges strict comprenant 67 critères dont 22 obligatoires, notamment :

- Limiter la consommation d'énergie (ex : ampoules électriques de classe A dans une certaine proportion) ;
- Limiter la consommation d'eau (ex : débit d'eau des robinets/ douches limité) ;
- Limiter la production de déchets (ex : articles de toilette jetables interdits) ;
- Une utilisation de sources d'énergie renouvelables et de substances moins nocives pour l'environnement ;
- Développer du tissu économique local ;
- Une communication auprès des collaborateurs et des clients en matière d'environnement.

Pour conserver l'écolabel, les hébergements se soumettent à un audit de suivi tous les deux ans, réalisé par AFNOR Certification, organisme indépendant.

Pour en savoir plus :

<http://www.ecolabeltoolbox.com/fr/ecolabel-europeen>

Consulter le référentiel de certification sur :

<https://certification.afnor.org/environnement/ecolabel-europeen-hebergement-touristique>